

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2022\_4\_3



Date de convocation :

22 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune ORADOUR

Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 18h30.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de m. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, Mme MAUFRAS Angélique, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MONToux Carole, M. SICARD Eric, M SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) :

M. BERTRAND Pascal

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire propose un budget équilibré comme suit :

- Dépenses fonctionnement : 420 958,89 €
- Recettes fonctionnement : 420 958,89 €
- Dépenses investissement : 479 063,93 €
- Recettes investissement : 479 063,93 €

**OBJET :**

**Vote du budget primitif  
2021**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE